



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Étude préalable à la restauration de la continuité écologique

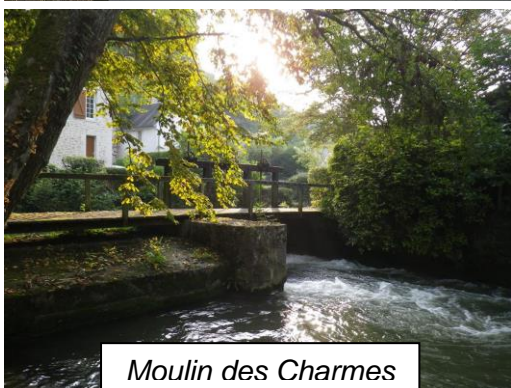
Moulin de Varennes - Moulin de Vasseau - Moulin des Charmes - Moulin de Bury – Moulin de Champigny



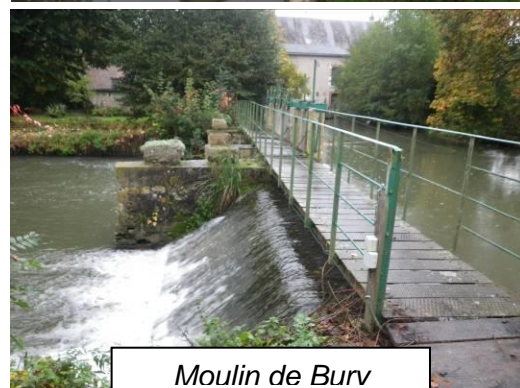
Moulin de Varennes



Moulin de Vasseau



Moulin des Charmes



Moulin de Bury

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

2020

1. Acheteur public

1.1 Maîtres d'ouvrages :

Syndicat Mixte du bassin de la Cisse
4 rue du Bailli
41 190 HERBAULT

Président : SLOVAK Jean-Louis

Téléphone : 02.54.46.25.78 - mail: smbcisse@orange.fr

1.2 Organisme délivrant les dossiers

Pour obtenir le Dossier de Consultation des Entreprises, les candidats doivent s'adresser à :

Syndicat Mixte du bassin de la Cisse
4 rue du Bailli
41 190 HERBAULT

Téléphone : 02.54.46.25.78 - mail: smbcisse@orange.fr

Le DCE est aussi disponible sur le site internet du SMB CISSE (www.syndicat-cisse.fr), onglet « Marchés publics »

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis à chaque entreprise en un seul exemplaire ou envoyer par courriel.

Pour obtenir des informations administratives et techniques, les candidats doivent s'adresser par écrit à la :

Syndicat mixte du bassin de la Cisse
4 rue du Bailli
41 190 HERBAULT

Directeur : COGNARD Ludovic

Téléphone : 02.54.46.25.78 - mail: l.cognard-smbcisse@orange.fr

Technicien de rivières : BAHE Valentin

Téléphone : 02.54.46.25.78 - mail: v.bahe-smbcisse@orange.fr

Concernant les éventuels renseignements complémentaires sur le cahier des charges, ceux-ci ne seront plus communiqués aux entreprises 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

1.3 Adresse d'envoi des offres :

**Syndicat mixte du bassin de la Cisse
4 rue du Bailli
41 190 HERBAULT**

Les bureaux de la Mairie sont ouverts : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18h00

1.4 Type d'acheteur public :

Collectivités territoriales.

2. Objet du marché

2.1 Description des travaux

- Etudes préalables complémentaires à la restauration de la continuité écologique : Moulin de Varennes, moulin de Vasseau, moulin des Charmes, Moulin de Bury, moulin de Champigny (optionnel).

2.2 Lieu d'exécution

L'étude sera réalisée sur les sites des ouvrages concernés : Saint Bohaire, Valencisse, Saint Lubin-en-Vergonnois.

2.3 Délais d'exécutions

Les délais d'exécutions sont est fixés selon les informations présentes dans le C.C.T.P.

3. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Groupements

Entreprise unique ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

3.2 Modalités de règlement des marchés

Par mandat administratif à 30 jours.

3.3 Conditions de participation et critères de sélection

Il est rappelé que le ou les signataires **doivent être habilités** à engager la Société.

4. Procédure

4.1 Type de procédure

Le présent marché est passé en procédure adaptée.

4.2 Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont les suivants (le chiffre qui suit correspondra au coefficient d'évaluation) :

- Prix des prestations /40 ;
- Valeur technique au regard de la notice technique /40
- Délais /20

4.3 Date

Date limite de réception des offres : **Vendredi 3 Avril 2020 -17h00**

4.4 Langue

Les offres devront être rédigées en langue française.

4.5 Délai de validité des offres et commencement des travaux

60 JOURS à compter de la date limite de remise des offres.

5. Autres renseignements

5.1 Contenu du dossier de consultation

- 1) - Règlement de Consultation ;
- 2) - Actes d'Engagements ;
- 3) - Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- 4) - Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;
- 6) - Cahiers des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;
- 7) - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de travaux (C.C.A.G.) en vigueur le premier mois précédant la date limite de remise des offres.

Les pièces 6 et 7 ne sont pas jointes mais cependant doivent être réputées parfaitement connues des soumissionnaires.

Les dispositions de ces documents prévalent sur celles qui figuraient sur les documents lettres ou autres échangés entre la personne publique et l'entrepreneur préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par l'entrepreneur ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des indications figurant sur les factures, des conditions commerciales.

5.2 Modalités de transmission des offres

Sous enveloppe cachetée portant la mention :

APPEL D'OFFRES OUVERT

Etudes préalables complémentaires à la restauration de la Continuité écologique

NE PAS OUVRIR

à transmettre :

- ✓ Soit par la poste, par pli recommandé, avec avis de réception postal à :

Syndicat Micté du bassin de la Cisse

4 rue du Bailli

41 190 HERBAULT

- ✓ **Soit être remise directement au siège de la collectivité territoriale contre récépissé.**

5.3 Dépôt des offres

L'obligation des deux enveloppes intérieures n'est pas un critère d'élimination des candidats ;

Les dossiers ne peuvent être transmis par mail.

Les offres mises sous plis porteront obligatoirement LE NOM DU CANDIDAT et contiendront :

- ✓ la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1),
- ✓ la déclaration du candidat (volets 1 et 2) (DC2);
- ✓ une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (ou NOTI2).

Le candidat produisant cette déclaration devra fournir les attestations fiscales et sociales correspondantes **dans un délai de 8 jours** à compter de la date de la demande par le service instructeur desdites attestations. Faute d'avoir rempli ses obligations dans ce délai, le candidat pressenti verra son offre rejetée ;

- ✓ les certificats attestant les déclarations et paiements correspondants, ou l'état annuel visé par le Trésorier Payeur Général (ou NOTI2).
- ✓ Un mémoire technique comprenant tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (par exemple : les références pour travaux similaires, les moyens techniques et humains, échantillons ou autres si souhaités), et plus globalement la perception et l'appropriation technique des travaux envisagés (voir Art. 5 de l'AE).
- ✓ une attestation d'assurance RC et décennale.

Puis, l'ensemble des pièces du marché signées avec :

- ✓ le (ou les) Acte(s) d'Engagement(s) dûment(s) complété(s);
- ✓ le Règlement de Consultation ;
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- ✓ le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- ✓ le bordereau des prix unitaires en euros ;

Hormis le certificat de visite, tous les autres documents de l'offre devront être datés et signés. Dans le cas où le(s) candidat(s) souhaite(nt) répondre à plusieurs lots, il(s) devra (ont) devront joindre un acte d'engagement par lot.

5.4 Prix

Le Syndicat Mixte du bassin de la Cisse souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro (€).